

L'énergie

Je le répète, rendre le gouvernement fédéral seul responsable de l'échec du projet Alsands ou prétendre que le gouvernement fédéral l'a fait avorter, c'est dissimuler la vérité. Il aurait été opportun au printemps de 1981 ou même à l'automne de 1980 d'entreprendre la réalisation du projet. Les travaux de construction auraient été si avancés qu'au moment où les prix sont devenus incertains dans le monde entier, les sociétés auraient été incapables de reculer.

Le gouvernement fédéral a toujours offert des avantages fiscaux. Il était toujours disposé en 1981 et même avant cela à négocier avec les fonctionnaires de l'Alberta, mais cette province a refusé de collaborer.

M. Shields: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député consent-il à répondre à une question?

M. Breau: Oui, monsieur le Président.

M. Shields: Monsieur le Président, je voudrais poser deux questions. En premier lieu, je sais que le député d'en face ne cherche nullement à induire la Chambre en erreur. Il vient de dire qu'un régime d'imposition avait toujours été à la disposition des sociétés pétrolières, c'est-à-dire que celles-ci auraient pu faire leurs investissements et procéder à l'exploitation des sables bitumineux. Or il sait certainement qu'il n'en est rien. L'accord fiscal prévoyant que la taxe sur les recettes pétrolières et gazières ne sera pas perçue tant que tous les coûts d'immobilisation n'auront pas été récupérés par l'investisseur a probablement été conclu avant-hier et annoncée hier.

En deuxième lieu, l'offre préalable en ce qui concerne le projet Alsands consistait à faire payer une taxe de 16 p. 100. Or le gouvernement voudrait percevoir une taxe de 16 p. 100 sur des revenus qui n'existent pas. Voilà la première question que je tiens à soulever.

Quand le député reprendra la parole, pourra-t-il en profiter pour répondre à une question très simple? Savait-il que le projet Alsands a achoppé après que les gouvernements du Canada et de l'Alberta ont ratifié une entente en matière d'énergie, et pas avant? En effet, le projet a dû être abandonné deux à trois mois après la conclusion de cette entente, car le régime ne pouvait pas être instauré. Cela, le député le savait-il?

M. Breau: Monsieur le Président, en réponse à la première question, je tiens à préciser que je n'ai jamais soutenu que le régime d'imposition était en place dès le début. J'ai déclaré que le gouvernement fédéral était prêt à l'automne 1980 et durant l'hiver 1980-1981—au printemps de 1981 plus précisément—à négocier avec le gouvernement de l'Alberta les dispositions relatives à la fixation des prix. C'est le gouvernement de l'Alberta qui s'est refusé à toute forme de négociation avant la conclusion d'une entente sur le prix du pétrole. Tels sont les faits, monsieur le Président.

Je pourrais retrouver dans le hansard des réponses aux questions mêmes du député. Il a persisté à poser des questions car l'expansion économique de sa région revêt une très grande importance. Je me souviens fort bien qu'à maintes et maintes reprises, aux questions que le député, l'ancien chef de l'opposition et le critique de l'énergie pour le compte de ce parti lui posaient, le ministre a répété qu'il était disposé en tout temps à rencontrer son homologue albertain pour négocier un régime d'imposition. Je n'ai jamais dit cependant que ce dernier était

déjà instauré. J'ai rappelé plutôt que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de l'époque était parfaitement disposé à entamer les pourparlers à ce sujet.

C'est regrettable, mais j'ai oublié la seconde question du député.

M. Shields: Monsieur le Président, je voudrais demander au député s'il savait que le projet Alsands s'est effondré après qu'une entente sur l'énergie a été conclue avec l'Alberta.

Pendant que je suis debout, je voudrais faire une mise en garde au député. Il parle d'un régime d'imposition. Il me semble que cette expression désigne une entente avec les sociétés pétrolières ou l'exploitant. C'est à cela que nous faisons allusion quand nous parlons du régime d'imposition. Il ne s'agit pas d'une entente sur l'énergie entre la province de l'Alberta et le gouvernement fédéral. Le régime d'imposition applicable à Syncrude, au projet Suncor, au consortium Alsands et au projet d'Imperial Oil n'avait pas été instauré. On n'avait pas entamé de négociations pour supprimer la taxe sur les recettes pétrolières et gazières.

M. Breau: Monsieur le Président, pour répondre à la deuxième question du député telle qu'il l'a posée au début, je signale que j'ai dit plus tôt que le projet s'était écroulé en avril 1982. Je le sais. Il est tombé à l'eau environ six mois après la signature de l'entente sur la fixation des prix du pétrole. Quand la situation des prix a changé à l'échelle mondiale, il était trop tard. Ce que j'ai dit, c'est qu'avant la signature de l'entente sur les prix du pétrole, ce n'était pas nécessaire en théorie d'établir un lien entre les négociations du régime d'imposition pour le projet Alsands et la signature d'une entente sur les prix du pétrole avec les provinces. C'était inutile. C'est le gouvernement de l'Alberta qui a établi un lien entre les deux. Il a cependant mal choisi son moment. Quand l'hiver de 1982 ou plutôt avril 1982 est arrivé, malgré l'offre très attrayante faite par les deux échelons gouvernementaux au secteur privé, de garantir environ 84 p. 100 des frais, il était trop tard. Le projet était perdu. Nous avons tous été perdants. Le pays tout entier a été perdant. Voilà le problème.

Je sais très bien que le projet Alsands s'est effondré en 1982. Le député essaie de mêler ce que je veux dire par la négociation d'un régime d'imposition et l'entente sur la fixation des prix pétroliers parce qu'il veut faire oublier la confusion qu'il a causée plus tôt. Je sais fort bien que la négociation d'un régime d'imposition pour un projet quelconque ou une série de projets entre les deux échelons gouvernementaux et les entrepreneurs du secteur privé, n'est pas du tout la même chose que la négociation d'une entente sur la fixation des prix pétroliers. C'est le gouvernement de l'Alberta qui ne voulait pas le reconnaître. C'est lui qui a relié les deux questions. Il s'est ainsi servi du projet Alsands pour exercer des pressions sur le gouvernement fédéral et le reste du pays vu les avantages industriels que le projet représentait pour le pays et la sécurité des approvisionnements. C'est l'Alberta qui a pris le risque de retarder le projet Alsands dans l'espoir qu'il pourrait convaincre le gouvernement fédéral de conclure une entente sur la fixation des prix pétroliers qui lui serait plus favorable. La province de l'Alberta a calculé ce risque et l'a pris. Il est regrettable qu'elle se soit trompée.